

02 avr 2014 -14:38

## Allocations familiales : les entités fédérées entrent en scène

Ce mercredi 2 avril 2014 est à marquer d'une croix au calendrier des allocations familiales. L'Office national d'allocations familiales (ONAFTS) accueille en effet au sein de son Comité de gestion 12 représentants des Communautés et de la Cocom. "La priorité, ce sont les familles et nous mettrons tout en œuvre pour que le transfert de compétence se passe en douceur, sans impact sur le paiement des allocations. Notre mot d'ordre est donc la concertation ", déclare Tania Dekens, administrateur général de l'ONAFTS.

Le 1er juillet prochain, la compétence des allocations familiales passe aux mains des Communautés et de la Cocom mais l'Office national d'allocations familiales (ONAFTS \*) demeure l'institution chargée de gérer le système des allocations durant toute la période transitoire, qui, dans le cadre de la 6e Réforme de l'Etat, doit s'achever au 31 décembre 2019.

Du point de vue de l'organe de gestion, le Comité est élargi, dès ce mois d'avril, à 3 membres effectifs et 1 membre suppléant de la Communauté flamande, 2 membres effectifs et 1 membre suppléant de la Région wallonne, 1 membre effectif et 1 membre suppléant de la Communauté germanophone et 2 membres effectifs et 1 membre suppléant de la Cocom. A cela s'ajoute, comme auparavant, les représentants des organisations des employeurs et des travailleurs, des organisations familiales, des mouvements féminins, des organisations sociales et de l'association des caisses d'allocations familiales.

Le Comité de gestion de l'ONAFTS se réunit une fois par mois et est chargé des décisions relatives à la gestion générale de l'institution.

Entrer dans le Comité de gestion de l'ONAFTS, qu'est-ce que cela représente pour les entités fédérées et quelles sont leurs attentes ? La parole est aux nouveaux venus.

"La politique des familles me tient très fort à cœur, en particulier le soutien aux familles les plus vulnérables. En ce sens, les allocations familiales sont un bel instrument pour apporter un soutien concret aux familles. En faisant maintenant partie du Comité de gestion de l'ONAFTS, j'espère pouvoir contribuer à construire durablement cette politique envers les familles, certainement à un moment où la compétence va passer à la Communauté flamande", explique Katrien Verhegge, administrateur général de Kind en Gezin.

"C'est un moment historique qui va nous permettre d'endosser un pan important de la sécurité sociale car par le biais des allocations familiales, la Wallonie a l'occasion d'apporter une fois encore un soutien concret aux familles. D'où l'importance de pouvoir, dès à présent, nous positionner au sein du Comité de gestion et suivre de près la politique menée en la matière. Dans cet exercice, nous avons pleine confiance en l'ONAFTS, l'organe en charge de gérer la période transitoire car nous savons que tous ensemble, nous allons mener un travail de continuité, au bénéfice des familles", livre Françoise Lannoy, chef de Cabinet de la Région wallonne (Santé et Action sociale).

Contact :

Pascale Mégál (pascale.megal@onafts.be - 02/237 20 30 - 0474/85 32 92)

[www.onafts.be](http://www.onafts.be)

(\*) En plus des travailleurs salariés et du secteur public (dont les reprises seront terminées d'ici

septembre), l'ONAFTS et les Caisses d'allocations familiales reprennent, au 1er juillet 2014, les dossiers des indépendants. Pour répondre à cette nouvelle réalité, l'ONAFTS devient à cette date FAMIFED, l'agence fédérale pour les allocations familiales.

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales  
Rue de Trèves 70  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 237 21 12  
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys  
Porte-parole  
02 237 20 30  
[comm@famifed.be](mailto:comm@famifed.be)